



PREAVIS MUNICIPAL 4-2024

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal N° 4-2024 concernant l'extension du réseau communal d'épuration dans le secteur de la Bedaule avec demande de crédit



Adopté en séance de Municipalité du 26 août 2024
Municipal responsable : M. André Colomb, 079 519 56 65

Liste des abréviations

DGE	Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud
EC/EU	Eaux claires et eaux usées
LPEP	Loi sur la protection des eaux contre la pollution du Canton de Vaud
OEaux	Ordonnance fédérale sur la protection des eaux
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
STAP	Station de pompage ou station de relevage des eaux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 4-2024 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 923'000.00 pour l'extension du réseau communal d'épuration dans le secteur de la Bedaule.

1. Préambule

Le projet prévoit la pose d'un collecteur de transport des eaux usées, la construction d'une station de relevage et le raccordement du système sur le réseau d'assainissement communal existant.

Les travaux permettront de raccorder les habitations situées en « Hors-Zone à bâtir » sur le réseau d'assainissement communal projeté, tout en assurant la mise hors service des installations de traitement individuelles existantes. Le but ultime de ces travaux sera donc de raccorder les eaux usées des habitations situées en amont du vallon de « La Mortigue » à la STEP communale du Pigeon.

Les travaux associés au raccordement des biens-fonds (réseau privé : collecteurs + chambres de visite) ne sont pas inclus dans la demande du crédit de construction et sont à la charge des propriétaires concernés.

Une récente mise à jour du PGEE inclut ces travaux.

2. Travaux projetés

Sur l'ensemble du projet, les travaux communaux et privés sont définis comme suit :

Réseau EU communal : à charge de la commune de Forel (Lavaux)

- But :** construction d'un réseau communal des EU pour le raccordement futur des habitations situées hors des zones à bâtir ;
- Travaux :**
- pose d'un collecteur de transport des EU ;
 - pose des collecteurs de raccordement des biens-fonds ;
 - construction d'une station de pompage (STAP « La Bedaule ») ;
 - pose d'une conduite de refoulement ;
 - raccordement de la conduite de refoulement sur une conduite existante.

Pour information, Romande Energie SA a manifesté son intérêt pour réaliser des travaux sur son réseau de distribution électrique.

Réseau EU privé : à charge des propriétaires des parcelles concernées

- But :** mise hors service du système de traitement individuel des habitations non raccordées ;
- Travaux :**
- contrôle du réseau séparatif des biens-fonds ;
 - travaux de mise en conformité des réseaux existants (si nécessaire) ;
 - travaux de raccordement sur le nouveau réseau communal ;
 - mise hors service des systèmes d'assainissement existants.

3. Description des travaux

Réseau EU communal :

L'ensemble des travaux à charge de la Commune de Forel (Lavaux) sont présentés dans les plans annexés.

Les nouveaux collecteurs seront situés en terrains mixtes (zones agricoles, bords de route, Chemin de Capochon en banquette). La pose des collecteurs sera éventuellement accompagnée par la mise en place des tubes électriques permettant d'enterrer les lignes aériennes existantes (projet de Romande Energie SA).

Description (trait en rouge sur le plan)

- Description :** pose des collecteurs communaux – système gravitaire – axe principal ;
- Caractéristiques :**
- collecteur type : PP SN8/SN16 (pose en fouille traditionnelle – type U4) ;
 - collecteurs de transport EU : PP Ø200 mm ; L = env. 560 m ;
 - collecteurs de transport EU : PP Ø250mm ; L = env. 1'350 m ;
 - chambres de visite : 18 unités ;
 - construction d'une station de pompage (voir ci-dessous) ;
 - conduite de refoulement – PE Ø75/61.4 PN 16 – L = env. 450 m, puis, raccordement sur la conduite existante.

Station de pompage « La Bedaule »

- Description :** construction d'une nouvelle STAP (nommée : STAP « La Bedaule ») ;
- Situation :** au droit de la parcelle N° 440 (propriétaire : Association de la ligne de tir de la Bedaule) – Commune de Forel (Lavaux) ;
- Caractéristique :**
- le système de pompage est défini conformément aux calculs de dimensionnement ;
- Construction :**
- une fosse de pompage sera posée au droit de la parcelle N° 440 en PE Ø 2000 mm, profondeur 3.6 m (1.5 m hauteur utile de pompage) ;

- un trop-plein en PVC Ø 160 mm (longueur d'env. 150 m) pour la fosse de pompage avec exutoire à la Mortigue ou sur la fosse septique existante qui sera réhabilitée pour un tel usage ;
- l'alimentation électrique du système de pompage sera assurée par le tableau électrique situé à l'intérieur du bâtiment existant (stand de tir).

4. Etapes des travaux

Les travaux seront réalisés en 2025, sous réserve du traitement d'éventuelles oppositions lors de la mise à l'enquête du projet, prévue dès l'acceptation du présent préavis.

Le planning détaillé sera établi avant les travaux en collaboration avec l'entreprise de construction, la Commune et les entreprises tierces participant à la réalisation des ouvrages.

5. Coût des travaux

Le montant total des travaux est estimé à environ **CHF 923'000.00 TTC.**

Le devis a été établi selon les offres reçues

1. Travaux de génie civil – Fouilles sur la chaussée	CHF	44'331.00
2. Travaux de génie civil – Fouilles dans les prés	CHF	390'297.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	24'875.00
4. STAP (génie civil et appareillage)	CHF	104'000.00
5. Indemnité pertes de cultures	CHF	15'500.00
6. Frais administratifs et techniques	CHF	28'811.00
7. Honoraires (prestations ingénieurs, géomètres, pédologue)	CHF	161'500.00
8. Divers et imprévus	CHF	84'525.00
Montant total HT	CHF	853'839.00
TVA 8.1 % et arrondi	CHF	69'161.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :	CHF	923'000.00

Aucune subvention cantonale n'est attendue pour ces travaux.

6. Financement et évolution du plafond d'endettement

Ce projet était prévu dans le plan des investissements de la législature 2021-2026.

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, des durées d'amortissements déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante, TVA déduite :

- Investissement collecteur des eaux usées (77% des coûts) : CHF 657'456.00, amortissement en 60 ans, soit CHF 10'958.00 par année.
- Investissement conduite de refoulement et raccordement (4% des coûts) : CHF 34'154.00, amortissement en 60 ans, soit CHF 570.00 par année.
- Investissement construction de la STAP (19% des coûts) : CHF 162'229.00, amortissement en 40 ans, soit CHF 4'056.00 par année.

Cet investissement sera financé par un emprunt d'au maximum CHF 800'000.00 et le solde par la liquidité courante.

- Coût total des travaux à charge hors TVA : CHF 853'839.00
- Autofinancement : CHF 53'839.00
- Emprunt : CHF 800'000.00

Les intérêts (estimation 2.5%) sur l'emprunt devraient s'élever à CHF 20'000.00 la première année.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 4-2024,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'extension du réseau communal d'épuration dans le secteur de la Bedaule.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 923'000.00 selon le point 6 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



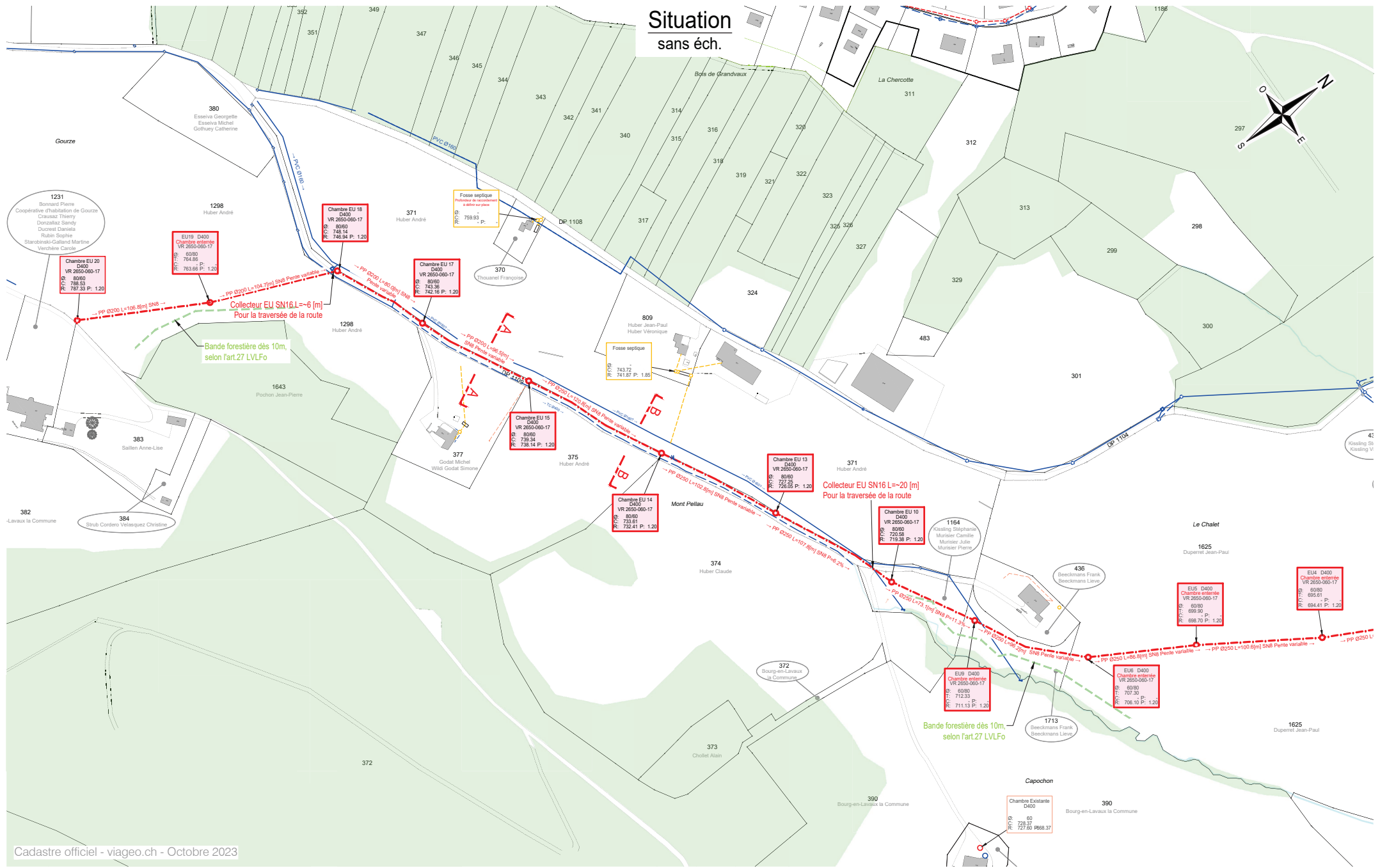
La Secrétaire :



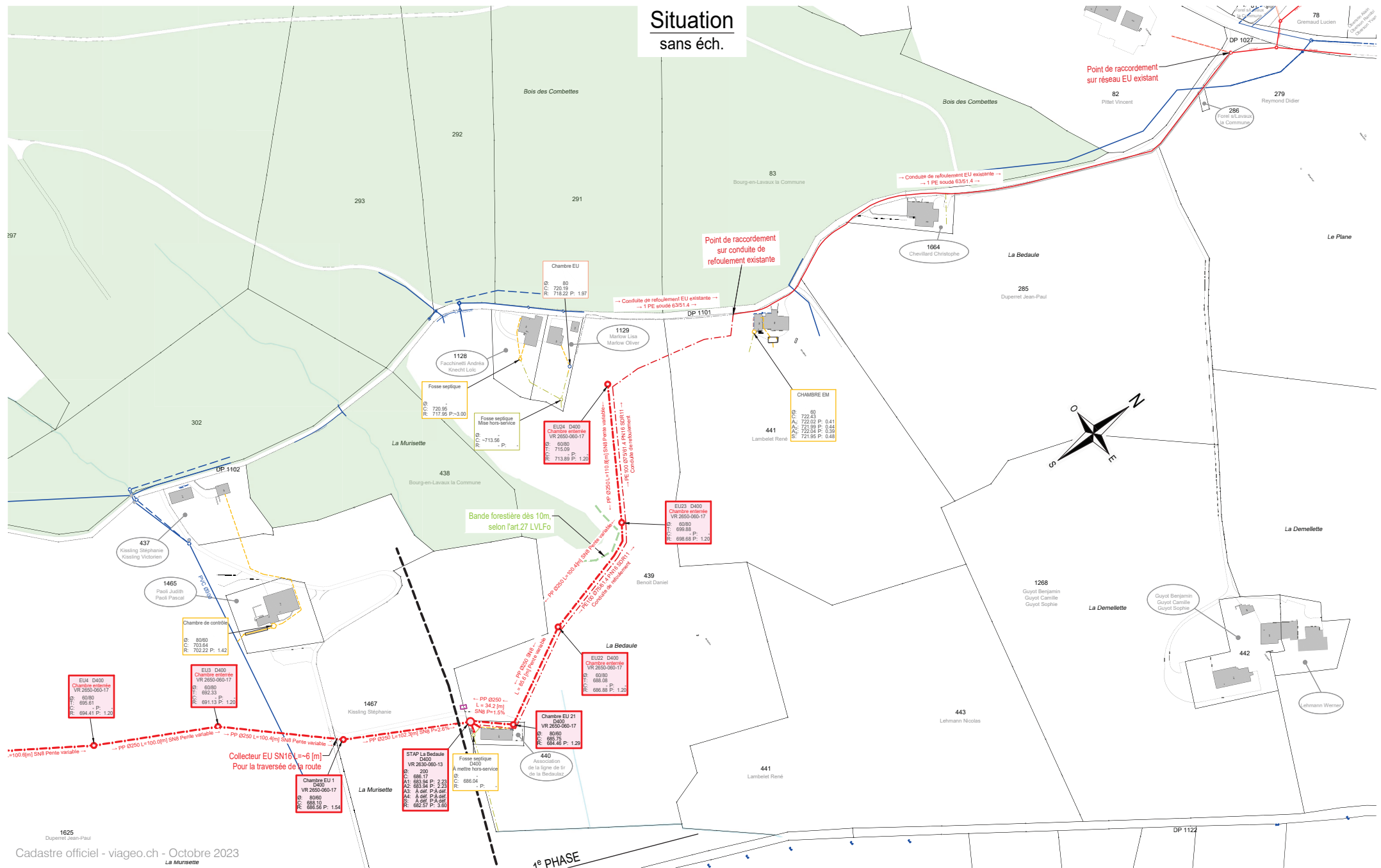
M. Pidoux

Annexes : 2 plans

Situation
sans éch.



Situation sans éch.



Cadastre officiel - viageo.ch - Octobre 2023
La Muriset

